



COMITÉ DE JUMELAGE
DE LA RÉGION DE LA
VILLE DIEU DU CLAIN

Inscription camp 2026 I

Séjour 'jeunes' du 19 au 26 juillet 2026

Romagne - France

Siège social :
Communauté de communes des Vallées du Clain
25 route de Nieuil - 86340 LA VILLEDIEU DU CLAIN
<http://jumelagevilledieu.eklablog.com>

Wachtberg (Allemagne)
Canton La Villedieu du Clain
Bernareggio (Italie)



Dossier à déposer le **27 avril à 18h30** à la Salles des Fêtes (bar) de la Villedieu du Clain
Prix du camp : 370€ (possibilité de règlement en plusieurs fois et facture pour subvention CSE)

INFORMATIONS

NOM du participant

PRENOM du participant

Date de naissance: / / [2011 / 2012 / 2013 / 2014](#)

TUTEUR LEGAL 1

TUTEUR LEGAL 2

NOM/PRENOM

Adresse

Code Postal

Ville

Tél fixe

Tél mobile

Email

Accepteriez-vous éventuellement d'être Famille d'Accueil lors des futurs échanges scolaires ou adultes organisés par le Comité de Jumelage ? OUI NON

J'autorise Le Comité de Jumelage à reproduire et à diffuser photos et vidéos sur ses supports de communication print et web

OUI NON

Fait à :

le :

Signature tuteur légal 1

Signature tuteur légal 2

CONTACT :



05 49 42 05 74

accueil@larantelle.fr

Avec le soutien de



AUTORISATION PARENTALE ➔




Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant, autorise l'hospitalisation et toute intervention chirurgicale que nécessiterait l'état de santé de mon fils / ma fille, pendant le séjour en camp avec le Comité de Jumelage.

Groupe Sanguin (si connu)

Précautions particulières à prendre (allergies, traitements, antécédents médicaux ou chirurgicaux, pathologies...)

Informations pratiques et recommandations (régimes alimentaires, énurésie...)

 Si l'enfant doit suivre un traitement médical pendant son séjour au camp, il est obligatoire de nous transmettre une ordonnance récente et les médicaments correspondants dans leur emballage d'origine avec notice. Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Afin de prendre toutes les précautions nécessaires au bon déroulement de nos activités et à la sécurité de votre enfant, sait-il(elle) nager ? (Certaines activités peuvent nécessiter d'avoir le brevet de natation)

OUI NON

Fait à :

le :

Signature tuteur légal 1

Signature tuteur légal 2

 **Documents à fournir obligatoirement lors du dépôt de dossier le 27 avril**

- Copie des vaccinations du participant
- Règlement de 370€ (encaissement après le camp - Possibilité de paiement en 3 fois : 27/07 - 27/08 -25/09)
- Règlement de 25€ pour l'adhésion au comité de jumelage

 **Documents à fournir obligatoirement avant le 29 mai**

- Carte Européenne de santé (demande à faire auprès de votre organisme de sécurité sociale - Délai d'environ 10 jours)
- Copie pièce d'identité du participant ou preuve du dépôt de la demande (⚠ Les délais peuvent aller jusqu'à 2 mois)
- Brevet de natation (facultatif)

CONTACT :

05 49 42 05 74

accueil@larantelle.fr



MODALITÉS D'INSCRIPTION 



A déposer le 27 avril à 18h30
Salle des Fêtes (bar) - Villedieu du Clain



- Le jeune participant doit habiter obligatoirement sur le **Canton de La Villedieu du Clain** : Aslonnes / Dienné / Fleuré / Gizay / Nieuil l'Espoir / Nouaillé-Maupertuis / Roches-Prémarie-Andillé / Smarves / Vernon / La Villedieu du Clain
- Le jeune participant doit être né soit en **2011 / 2012 / 2013 / 2014**
- Les parents devront remplir les documents **avant** leur venue le 27 avril pour simplifier l'inscription le jour J.
- **Le nombre de places est limité. Le jour de l'inscription, les dossiers seront pris par ordre d'arrivée des personnes.**
- Si le parent ne peut être présent lors de l'inscription, il peut se faire représenter par une personne tierce. Une personne ne pourra inscrire au **maximum que 2 jeunes**.
- Lors du dépôt du dossier le **27 avril**, celui-ci devra obligatoirement comporter les pièces suivantes : **la copie des vaccins, l'autorisation de sortie du territoire, la copie de la pièce d'identité du tuteur légal, le règlement de 370€ pour le camp ainsi que le règlement de 25€ pour l'adhésion au Comité de Jumelage (si paiement par chèque, deux chèques différents à l'ordre du Comité de Jumelage)**.
En cas de dossier incomplet, celui-ci sera mis sur liste d'attente.
- **Contact: L'Arantelle au 05 49 42 05 74 / accueil@larantelle.fr**

CONTACT :

05 49 42 05 74

accueil@larantelle.fr



A déposer le 27 avril à 18h30

Salle des Fêtes (bar) - Villedieu du Clain